



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Présents : Mme ACKERMANN, Mme BRAEMS, Mme BRENAC, Mme CANET, M. CHARRON, Mme CHEVANCE, M. COUINEAU, M. DECOMBE, Mme DISERVI, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SCHEFFER, Mme SOURIAU

Absents ayant donné pouvoir : Mme ACCABAT (pouvoir à M. FOUGERES)
M. ENGERAND (pouvoir à M. COUINEAU)
Mme TOLKER-NIELSEN (pouvoir à Mme BRENAC)

Absent excusé : M. COTIGNY (arrivé en fin de séance)

Secrétaire de séance : M. GOMPERTZ

Ce conseil municipal se déroule comme les précédents dans un contexte sanitaire particulier, lié à la pandémie de Covid 19 qui sévit depuis plusieurs semaines en France et dans le monde.

- la séance se tient en salle du conseil municipal. Afin de garantir la sécurité des participants, les règles sanitaires et de distanciation ont été appliquées :
 - distance de sécurité (1m entre chaque participant) ;
 - mise à disposition de masques (port du masque « recommandé ») ;
 - mise à disposition de solution hydro alcoolique ;
 - utilisation d'« un stylo personnel » ;
- La séance s'est tenue en présence de public mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des «mesures barrières», tenant compte des règles de distanciation physique.

Mme Brenac, Maire de Chavenay, ouvre la séance.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – Choix du bailleur social du futur quartier des Arches

Ce point, qui ne doit pas donner lieu à délibération, est présenté pour information. Mme le Maire a rencontré les responsables de Versailles Habitat qui sont ouverts à une concertation sur les critères devant orienter les contrats de location ¹ et le choix des locataires. Ils viendront prochainement répondre aux questions des membres du Conseil. Versailles Habitat a déjà travaillé avec des communes voisines qui sont très satisfaites.

M. Gompertz rappelle que la commune, du fait de sa petite taille, n'est pas tenue de proposer des logements sociaux, si ce n'est par le SCOT : cela lui donne une plus grande marge de manoeuvre.

(1) PLAI pour locataires en situation de grande précarité, PLUS répondant aux critères HLM et PLS pour les locataires plus aisés mais pas assez pour se loger dans le privé.

3 – Modification des statuts de la CCGM

Déjà adoptée par le conseil de l'Intercommunalité, cette modification doit aussi être approuvée par chaque commune. Les statuts de Gally Mauldre contiennent dans leur article 2.6.1 « étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » et 2.6.2 « étude et réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable ».

Ces deux compétences avaient été inscrites en 2013 mais n'avaient pas été suivies d'effet : au contraire, elles empêchent aujourd'hui les communes qui le souhaitent, de réaliser leur propre schéma au niveau communal, condition nécessaire notamment en assainissement pour pouvoir ensuite solliciter des subventions pour travaux.

Les représentants des communes ont fait pour le moment le choix de maintenir l'assainissement et l'eau potable au niveau communal. Il convient d'en prendre acte et de retirer ces deux compétences des statuts de la communauté de communes.

Extrait des délibérations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-35 et L5211-17,

Vu l'article 97 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment dans leurs articles 2.6.1 et 2.6.2,

Considérant que les statuts de Gally Mauldre prévoient dans leurs compétences optionnelles, « étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » à l'article 2.6.1, et « étude et réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable » à l'article 2.6.2,

Considérant qu'il convient de retirer deux compétences optionnelles des statuts de la CC, qui doivent rester au niveau communal en attendant le transfert des compétences eaux et assainissement prévu par la loi au plus tard le 1^{er} janvier 2026,

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

4 – Modification du contrat de l'intervenant sport aux écoles

Mme le Maire rappelle qu'en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe, la durée du service de l'intervenant doit passer de 6h à 7h30 par semaine.

Extrait des délibérations

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipulant les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n° 33/2018 du conseil municipal du 25/06/2018 créant un poste d'éducateur sportif à temps non complet,

Considérant l'ouverture d'une cinquième classe en élémentaire à la rentrée scolaire 2020/2021 et la demande du directeur de l'école pour une intervention complémentaire de l'éducateur sportif,

Considérant la volonté du conseil municipal de fournir un service équivalent à tous les élèves d'élémentaire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le poste correspondant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de modifier à compter de ce jour l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ci-après :

	Poste	Grade	Temps Complet / non complet	Quotité hebdomadaire	Rémunération
Accroissement temporaire d'activité	Éducateur sportif	Éducateur principal des APS de 1ère classe	Non complet	7h30mn par semaine scolaire	22.80 €/heure bruts

-DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Vote à l'unanimité

5 – Rémunération de l'intervenant en étude surveillée

Extrait des délibérations

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipulant les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n° 33/2018 du conseil municipal du 25/06/2018 relative au poste d'animateur étude surveillée à temps non complet et fixant sa rémunération,

Considérant le recrutement en cours d'un nouvel animateur pour l'étude surveillée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le poste correspondant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de modifier à compter de ce jour la rémunération de l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ci-après :

	Poste	Grade	Temps Complet / non complet	Quotité hebdomadaire	Rémunération
Accroissement temporaire d'activité	Animateur étude surveillée	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Non complet	4.5h par semaine scolaire ou défini dans le contrat de travail, selon besoins de la collectivité	15 €/heure bruts

-DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Vote à l'unanimité

Malgré ses nouvelles fonctions à la mairie, Sandrine Franbourg continue à assurer l'étude surveillée le lundi, le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h jusqu'aux congés de la Toussaint. Une vingtaine d'enfants étant concernée, il est nécessaire de recruter un(e) remplaçant(e). Le salaire horaire brut proposé est de 15 euros.

6 – Compte-rendu du rapport 2019-2020 d'AQUAVESC

M. Gompertz rend compte du rapport : le syndicat de production et de distribution d'eau potable dessert 560 000 habitants répartis sur 32 communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Il regroupe notamment des grandes intercommunalités (Versailles Grand Parc, y compris Rennemoulin, et Saint-Quentin en Yvelines, y compris Villepreux et les Clayes) et des communes isolées comme Chavenay. Le réseau d'origine date de Louis XIV. Principales réalisations : fourniture d'eau décarbonatée ; taux de rendement de 91% (fuites très faibles) ; mise en place d'outils de

gestion du réseau performants (Netscam). Le fort excédent d'exploitation permet d'importants investissements, pour la sûreté et aussi pour la valorisation du patrimoine.

7 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Mme Brenac fait part des décisions suivantes :

- La commune de Chavenay accepte la proposition de contrat de la société HURON en date du 13 juillet 2020, relative à l'entretien du matériel froid de la cantine scolaire de la commune, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.
- La commune de Chavenay accepte la proposition de contrat de la société SEGILOG pour un montant global forfaitaire de 4 700 € H.T., soit 5 640 € T.T.C par an. Le contrat sera d'une durée de 3 ans.
- Un avenant n°3 au lot 1 du marché de travaux de rénovation du terrain de football en gazon naturel et éclairage du terrain sur la commune de Chavenay, est passé avec la société **PH7 PAYSAGES ET HORIZONS**, pour un montant de 12 733.34 € HT, soit 15 280 € TTC, portant ainsi le montant total du lot à 317 484.89 € HT, soit 380 981.86 € TTC.

8 – Informations diverses et activités des commissions

- CCGM Gally-Mauldre : Mme Brenac enverra aux membres du Conseil un mail précisant les **commissions de l'Intercommunalité** : chaque membre peut y participer en qualité d'invité permanent. L'assiduité est requise.
- Mme le Maire souhaite monter un groupe de travail pour examiner les **conventions de rétrocession** devant être signées avec Bouygues. Y participeront :
 - * convention sur la ferme de permaculture : Mme Brenac, Mme Ackermann, Mme Lutz et M. Mousset ;
 - * convention sur la voirie : Mme Brenac, M. Couineau et Mme Diservi.
- La parution du prochain **Chavenay Info** sera un peu décalée en raison des congés de la Toussaint.
- M. Gompertz rend compte de la poursuite de la **concertation sur l'aérodrome** : une nouvelle réunion informelle s'est tenue en attendant l'assemblée générale de l'ADNAC. L'atmosphère est bonne. Tous sont désireux de parvenir avant le printemps à des progrès sur l'édition de nouvelles cartes VAC, la révision de la Charte et la recherche de subventions pour installer des dispositifs anti-bruit.
- Mme Scheffer rend compte des travaux de la **commission scolaire** : nous rencontrons des difficultés régulières pour recruter des animateurs.
- **Vie économique** : Mme Scheffer fait état de la satisfaction que rencontrent l'ostréiculteur et la marchande de produits locaux au Vallon. Il est plus difficile de trouver des commerçants place Rösraht : la poissonnière est bien implantée mais le marchand de produits portugais a du mal à se faire une clientèle. Il serait bon de trouver un fromager, un rôtiiseur ou un marchand de pizzas.
- **Communication** : M. Fougères annonce que la **liste des référents de quartiers** est achevée : il y en a dans tous les quartiers (sauf au Champ du caillou). Les candidatures réceptionnées ont été acceptées par le conseil municipal. Le Conseil convient, lorsque deux candidats se sont manifestés dans un quartier donné, de les laisser se concerter et s'organiser entre eux.

Le site Internet sera opérationnel à la fin de l'année.

De nouveaux **supports de panneaux amovibles** ont été commandés : la crise sanitaire limitant le nombre de manifestations, il n'y a pas urgence.

- **Finances** : M. Charron précise que conformément au budget il faudra emprunter 400 000 euros d'ici la fin de l'année. Il était prévu initialement d'emprunter 250 000 euros à court terme (2 ans) et 150 000 euros à long terme (15 ans ou plus). Étant donné les taux exceptionnellement bas (0,55% sur 15 ans), M. Charron propose de

contracter un **emprunt à long terme de 400 000 euros**, ce qui permettra de garder toutes les marges de manœuvre nécessaires à la bonne fin des investissements de la commune.

- **Travaux :**

* **Eclairage** : on approche de la fin ; quelques candélabres doivent encore être mis en place, la livraison ayant pris du retard en raison du COVID. L'éclairage baisse en intensité à partir de 23 h et coupé de 2h à 5h. Un point sera effectué fin novembre afin de procéder à des ajustements si nécessaires.

* **Jardins d'Adrienne** : on approche également de la fin des travaux. Il reste à planter les arbres dont l'arbre remarquable (Ginkgo Biloba) offert par la communauté de communes. Restera à installer des barrières et passages pour piétons et poussettes, pour sécuriser le site tout en respectant les servitudes de passage vers les jardins potagers. L'ouverture est prévue au printemps ou à l'été prochain.

(M. Cotigny rejoint l'assemblée)

* **Terrain de foot** : cela aurait dû être fini cette semaine si la météo avait été meilleure. Il reste cinq jours de travail. Les plantations se feront en novembre – décembre puis le terrain ne devra plus être touché pendant un an. Nous travaillons maintenant sur le mode d'entretien du terrain : externalisation, entretien par nos services communaux ou solution robotisée. Quelle que soit la solution retenue, l'entretien représentera un coût significatif. Pour réduire les coûts, une mutualisation avec d'autres communes pourrait être étudiée.

- **Environnement :**

* Mme Ackermann rend compte de la **journée mondiale du nettoyage** (19 septembre) : 37 personnes de tous âges ont participé. Bien que les rues soient périodiquement nettoyées par nos services techniques, elles ont ramassé 30 kg de déchets. Un agent communal a donné de son temps pour les récupérer avec un camion.

* La Vitrine du Développement Durable organise pour les communes intéressées une « **fresque du climat** », atelier ludique pour comprendre le changement climatique. Cette manifestation s'est produite avec succès à Bazemont, Crespières et Saint-Nom. Elle pourrait être montée à la salle des Fêtes. Mme Ackermann va contacter l'animatrice.

- **Santé** : M. Gompertz a eu un entretien avec un responsable de la société TESSAN. Elle propose aux communes sans médecins des cabines toutes équipées de téléconsultation, de la taille d'une cabine téléphonique. Elles permettent de prendre rendez-vous pour une consultation à distance et de l'effectuer en direct grâce à des appareils connectés. TESSAN conseille aux communes d'installer la cabine dans une pharmacie ou un cabinet d'infirmière, notamment pour aider les patients peu familiers d'Internet. Le coût d'une cabine est de 70 000 euros. Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 80% de ce coût.

Mme Brenac précise que la pharmacienne l'a déjà approchée pour un projet similaire. Elle estime qu'il convient de faire un sondage auprès de la population.

Quelle que soit la suite que nous donnerons à cette proposition, nous devons continuer à rechercher le moyen de faire venir un généraliste sur place, éventuellement avec l'aide de l'ARS. Un groupe de travail est constitué ; mené par Xavier Couineau, il comprendra Alice Braems, Inès Canet, Danièle Scheffer et Stéphane Gompertz.

- **Manifestations festives et pandémie**

11 novembre : nous n'avons pour le moment aucune instruction.

Il conviendra de voir avec l'Association de Parents d'élèves si les défilés d'enfants d'**Halloween** sont maintenus.

Pour le **marché de Noël**, il faut obtenir une autorisation de la Préfecture deux mois avant l'événement en raison du contexte sanitaire. Cela paraît difficile. Plutôt que de monter un marché au rabais, Mme Brenac propose de rechercher des formules alternatives, par exemple un concours d'illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 22h10.

Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie

***Prochain Conseil Municipal :
23 novembre 2020***